



ARRÊTÉ MUNICIPAL
portant autorisation de vente au déballage
n° ARR2024-021

à

Mme MENGUY-MOISAN Marie
6 Streat ar Mouzou
29840 PORSPODER

Le Maire de la Commune de PORSPODER,

VU les articles L- 310-1 à L. 310-7 du nouveau Code du Commerce, notamment ses articles L. 310-2 et R.310-8, modifié en dernier lieu par le décret n° 2009-16 du 7 janvier 2009, relatif aux ventes au déballage et pris en application de l'article L. 310-2 du Code des Commerce,

VU la demande présentée le 24 mars 2024, enregistrée n° 001-2024, par **Madame MENGUY-MOISAN Mairie** en vue d'organiser le 20 avril 2024 un vide Maison à Porspoder,

ARRÊTE

Article 1er : **Madame MENGUY-MOISAN Marie, 6 Streat ar Mouzou 20240 Porspoder** est autorisée à organiser le 20 avril 2024, un « vide Maison » à Porspoder.

Article 2 : Madame MENGUY-MOISAN Marie tiendra à la disposition des services de contrôle l'inventaire des marchandises faisant l'objet de la présente autorisation.

Article 3 : Madame MENGUY-MOISAN Marie doit tenir un registre côté et paraphé sur lequel seront mentionnées les **nom, prénom, qualité et domicile de chaque participant** ainsi que la **nature des marchandises** vendues. Ce registre sera transmis à la Mairie de Porspoder dans un délai de **8 jours** à compter de la fin de la manifestation.

Article 4 : Monsieur le Maire de Porspoder, Monsieur le Directeur Départemental de la Consommation et de la Répression des Fraudes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à **Madame MENGUY-MOISAN Mairie, 6 Streat ar Mouzou 29840 Porspoder.**

Fait à PORSPODER, le 19/03/2023

Le Maire
Yves ROBIN



Copie :

- M. le Sous-Préfet de Brest
- M. le Directeur Départemental de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes.
- M. le président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Brest
- M. le Président de la Chambre des Métiers du Finistère
- M. le Directeur de l'URSAFF Nord-Finistère



13939*01

Réinitialiser

MEIE-DGCIS

DÉCLARATION PRÉALABLE D'UNE VENTE AU DÉBALLAGE

(Articles L. 310-2, L. 310-5, R. 310-8, R. 310-9 et R. 310-19 du code de commerce et articles R. 321-1 et R. 321-9 du code pénal)

1 - DéclarantNom, prénoms ou, pour les personnes morales, dénomination sociale : *Marie Menguy - Moisan*

Nom du représentant légal ou statutaire (pour les personnes morales) :

N° SIRET : Adresse : n° *6* *Stratar Nouzou*Voie :

Complément d'adresse :

Code postal : *29840*Localité : *PORSPODER*Téléphone (fixe ou portable) : *06 30 52 91 23***2 - Caractéristiques de la vente au déballage**

Adresse détaillée du lieu de la vente (terrain privé, galerie marchande, parking d'un magasin de commerce de détail...) :

Marchandises vendues : neuves occasion Nature des marchandises vendues : *Divers*

Date de la décision ministérielle (en cas d'application des dispositions du II de l'article R. 310-8 du code de commerce) :

Date de début de la vente : *20/04/2024*Date de fin de la vente : *21/04/2024*Durée de la vente (en jours) : *2 jours***3 - Engagement du déclarant**Je soussigné(e), auteur de la présente déclaration : (Nom, prénom) *MENGUY Marie*, certifie exacts les renseignements qui y sont contenus et m'engage à respecter les dispositions prévues aux articles L. 310-2, R. 310-8 et R. 310-9 du code de commerce.Date et signature : *24 mars 2024*

Toute fausse déclaration préalable de vente au déballage constitue un faux et usage de faux passible des peines d'amende et d'emprisonnement prévues à l'article 441-1 du code pénal. Par ailleurs, le fait de procéder à une vente au déballage sans la déclaration préalable ou en méconnaissance de cette déclaration est puni d'une amende de 15 000 € (art. L. 310-5 du code de commerce).

4 - Cadre réservé à l'administrationDate d'arrivée :
recommandé avec demande d'avis de réception
remise contre récépisséN° d'enregistrement : *003-2024*

Observations :



BULLETIN COMMUNAL

Nom et prénom - Entreprise :

MENGUY Moisan Marie

Adresse... 6 Street ar Rouzou
29840 PORSPODER

Téléphone : ..06../30../52../91../23../

La Lettre de Porspoder est éditée tous les 15 jours

Les petites annonces sont à déposer au plus tard le mardi à 12h de la semaine de la sortie de la Lettre

Nombre de parutions : 2

à partir du : vendredi 19 avril 2024

Paiement : espèces ou ~~chèque~~

Grand vide MAISON Samedi 20 et dimanche 30

che 24 avril de 14h à 18h 20 Heures Natel 60

adonniers Lingedenaison Cowette 90

DRAPS COUVERTURES objet divers Bi 120

Belots MZUBLES DIVERS LUSTRES CHAI 150

SES FRIGOLIT COFFRE INTRANSAT BEBES 180

outils de GARAGE et BONDEUSE CASIER DE 210

PECHETABLES CHAISES DE JARDIN 240

CLAWSTRAAT 250

Adresse : 16 RUE DU LAURENAC
BREST 29

Carte valable jusqu'au : 17.01.2022
délivrée le : 18.01.2012

par : SOUS PREFECTURE DE BREST 29

Signature de l'autorité :



Pour le Sous-Prefet
L'Attaché
Stéphane LE LANN